



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 27 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 20/03/2023

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, DEPONT Marie-Claude, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Carl HOLGADO-ROTAMERO (pouvoir à Céline COUÏC), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT

**2023-22 DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS VERT RENOVATION ENERGETIQUE
ECOLE ANNE FRANK.**

Dans le cadre du dispositif FONDS VERT permettant aux collectivités territoriales d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de l'opération intitulée « Rénovation énergétique de l'école Anne Frank », M. le maire présente au conseil municipal le plan de financement ci-dessous :

AR Prefecture

086-218602720-20230327-2023_22-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023

Dépenses (HT)		Recettes	
Installation de la GTB	30 735.74€	Fonds de concours 21	10 482€
Remplacement des menuiseries en simple vitrage	5 122.35€	DETR	15 000€
Remplacement des éclairages par des panneaux LED	6 951.55€	Fonds vert	16 445€
Remplacement des convecteurs par des radiateurs récents	9 600€	Autofinancement	10 482.64€
TOTAL	52 409.64€	TOTAL	52 409.64€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants	23
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le

28 MARS 2023

Le Maire
Dominique CHAINE




AR Prefecture

086-218602720-20230327-2023_22-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023